



Formation professionnelle pour les jeunes

BPA Ouvrier Spécialisé du Paysage

RNCP 39066 – Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire – 23 janvier 2024

Devenez paysagiste



Objectifs de la formation

- Devenir ouvrier paysagiste **qualifié**
- Réaliser des **travaux d'entretien** des espaces paysagers
- Préparer et réaliser un **chantier de création**
- Utiliser et faire l'entretien courant des **matériels et des équipements**



**Apprentissage,
l'efficacité vers l'emploi**



Points forts de la formation

- Épreuves en **situations professionnelles**
- **Individualisation** des parcours de formation
- **4 ha d'espaces** verts sur l'établissement, entièrement dédiés aux **activités pratiques**
- Équipements pédagogiques **innovants** et une « halle paysage-environnement » de **800 m²** disposant d'ateliers bois, métaux et machinisme
- Établissement **reconnu** pour ses **compétences** en matière de gestion différenciée des espaces verts
- Adhésion à la charte d'accueil d'apprenti(e) en **situation de handicap**



Conditions d'admission

- **Être issu** d'un CAPa Jardinier Paysagiste
- Et avoir **conclu un contrat d'apprentissage** avec une entreprise paysagiste ou une collectivité territoriale
L'inscription au CFA est définitive à la **signature du contrat d'apprentissage**
- **Validation des Acquis Académiques (VAA)** : au cas par cas, selon les diplômes détenus par le candidat, une VAA sera mise en œuvre (parcours adapté proposé en fonction des situations)
- Le maître d'apprentissage **doit remplir des conditions** minimales de qualification et d'expérience professionnelle
- L'apprentissage peut s'effectuer sur **deux entreprises** sous réserve de la mise en place d'une convention de mise à disposition



Durée et déroulement de la formation

- Le **BPA Ouvrier Spécialisé du Paysage (BPA OSP)** se prépare sur **1 an (420 heures)** soit **13 semaines** au CFA
- Les cours ont lieu du **lundi 9h15 au vendredi 15h15** : 35 heures par semaine



Coût de la formation

- **Formation** prise en charge par les OPCO (Opérateur de Compétence), donc **gratuite pour les jeunes**
- **Aide financière pour l'hébergement et la restauration** (pour les entreprises du secteur privé)
INTERNAT filles et garçons, **non obligatoire**
- Une **participation de 50 à 120 €** est demandée pour les frais de photocopies et prestations diverses

Délais d'accès

- **Prise en charge de la demande par le CFA** : 3 semaines à compter du retour du dossier d'inscription et sous réserve de contrat avec une entreprise
- **Début de la formation** : Septembre à novembre inclus (pour une entrée en formation au-delà du mois de novembre, veuillez nous contacter)

Contenus de la formation :

Capacité 1 :

Développer son identité professionnelle d'ouvrier du paysage

- Intégrer le milieu professionnel de l'aménagement paysager
- Positionner des pratiques professionnelles au regard d'enjeux écologiques

Modules : le milieu professionnel, la communication, sécurité, gestes et postures, enjeux écologiques, histoire des jardins, activités physiques et collaboratives

Capacité 2 :

Réaliser des travaux d'entretien d'espaces végétalisés

- Réaliser l'entretien de surfaces plantées et enherbées

Modules : reconnaissance et protection des végétaux

Capacité 3 :

Réaliser des travaux de végétalisation d'espaces paysagers

- Réaliser des travaux de plantation de végétaux et d'enherbement

Modules : plantation, agronomie, biologie végétale

Capacité 4 :

Réaliser des travaux de mise en place d'ouvrages paysagers

- Poser des revêtements paysagers
- Réaliser des ouvrages de délimitation dans un espace paysager

Modules : topographie, technique de création

Capacité 5 :

Réaliser des travaux d'entretien courant du petit matériel d'aménagements paysagers

- Réaliser l'entretien quotidien du petit matériel
- Réaliser des petites réparations du matériel sur les chantiers

Module : agroéquipement

UCARE :

Réaliser des travaux mécanisés préalables à l'implantation d'aménagements paysagers

- Réaliser des travaux mécanisés de nettoyage d'un chantier d'aménagements paysagers
- Réaliser des fouilles et de petits travaux en déblais et remblais pour un chantier d'aménagements paysagers

Le tableau des épreuves est remis avec le calendrier d'alternance, en début de formation

Suivi et évaluation

- Les partenaires de la formation (employeur, tuteur, famille, CFA) connaissent et contrôlent les activités de l'apprenti avec :
 - Le livret d'apprentissage
 - Les rencontres Parents / Employeurs / Apprentis / Formateurs, organisées en janvier
 - Les visites du coordinateur sur l'entreprise (une en fin de période d'essai, une en cours d'année)
 - Des rencontres exceptionnelles si besoin
- **La validation de toutes les UC** est nécessaire pour l'obtention du BPA Ouvrier Spécialisé du Paysage
- Le bénéfice des UC acquises est **conservé 5 ans** (le candidat peut représenter la ou les UC manquantes)
- L'ensemble des UC est évalué **en situation de travail réel**

Equipements pédagogiques et techniques

- 11 salles de cours
- Informatique :
 - 2 salles (dont une salle DAO/PAO)
 - 10 classes mobiles
- Centre de Ressources (CdR), espaces dédiés à l'individualisation des parcours de formation
- Installations sportives sur site :
 - gymnase
 - piste athlétisme et terrain rugby
- Exploitation bio, support pédagogique :
 - ateliers (maraîchage, ovin viande, porc, volaille)
 - magasin de vente à la ferme
- Espaces verts sur 4 hectares, entièrement dédiés aux activités pratiques
- Halle Paysage et Environnement de 800 m² :
 - ateliers (bois, métaux et machinisme)
 - aire de pratique de 5000 m² dont 500 m² sous abri
- Equipements techniques pédagogiques :
 - 2 mini pelles
 - 1 véhicule benne électrique
 - 2 microtracteurs
 - 1 tracteur agricole
 - 1 chariot télescopique
 - 1 motobasculeur
 - 2 tondeuses autoportées
 - 1 simulateur de conduite
 - 25 tronçonneuses
 - Matériel de paysage sur batterie
 - etc...

Poursuite d'études et insertion professionnelle

- **Salarié en entreprise du paysage ou en collectivité**

